

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :**

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement lors de sa séance ordinaire du 6 août 2024, en même temps que l'avis de motion requis par la loi a été donné.

Le projet de règlement porte sur l'adoption d'un règlement relatif à la tarification des interventions du service de sécurité incendie destinées aux non-résidents.

L'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 3 septembre 2024 à 20 h, à la mairie située au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest.

Le projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures habituelles de bureau.

**DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 14 août 2024.**

-Original signé-

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale et greffière-trésorière